

ACCÈS

UNIQUEMENT DANS LE CADRE D'UNE PREMIÈRE DEMANDE DE FSL «ACCÈS»

Afin de bien compléter ce document, se référer au règlement intérieur du FSL : ampmetropole.fr

– IDENTIFICATION DU DEMANDEUR –

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

SITUATION FAMILIALE : célibataire vie maritale pacsé(e) marié(e) séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

N° CAF : N° MSA :

– PERSONNE(S) VIVANT AU FOYER –

| NOM / PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE | SEXÉ | LIEN DE PARENTÉ | SITUATION ACTUELLE* |
|--------------|-------------------|------|-----------------|---------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

* En situation d'emploi, demandeur d'emploi, scolarisé, retraité, invalide...

ACCÈS

VOIR TABLEAU BARÈME - ANNEXE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RESSOURCES DE LA FAMILLE - SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS PRÉCÉDANT LA DEMANDE -

| RESSOURCES MENSUELLES | DEMANDEUR | CONJOINT | PARENTS | AUTRES |
|---|-----------|----------|---------|--------|
| SALAIRS | | | | |
| ALLOCATIONS CHÔMAGE | | | | |
| RSA ET/OU PRIME D'ACTIVITÉ | | | | |
| INDEMNITÉS JOURNALIÈRES | | | | |
| PENSIONS (à préciser) | | | | |
| AAH (Hors Prestation de Compensation du Handicap) | | | | |
| PRESTATIONS FAMILIALES (Hors Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) | | | | |
| AUTRES RESSOURCES | | | | |
| TOTAL RESSOURCES DU MÉNAGE | | | | € |

LE FSL ACCÈS PEUT ÊTRE SOLICITÉ POUR

ÉQUIPEMENT1 NÉCESSITÉ

CAUTION

En cas de non versement de l'allocation logement :
1^{er} mois de loyer avec les charges

FRAIS D'OUVERTURE DE COMPTEURS

ASSURANCE (seul le 1^{er} mois est pris en charge)

| | |
|---|--|
| € | |
| € | <input type="checkbox"/> Table de cuisson : 150€ |
| € | <input type="checkbox"/> Réfrigérateur : 180€ |
| € | <input type="checkbox"/> Lave-linge : 180€ |
| € | <input type="checkbox"/> Lit en 140 : 180€ |
| € | <input type="checkbox"/> Lit en 190 : 100€ |
| € | <input type="checkbox"/> Table et chaises : 110€ |

TOTAL DE L'AIDE SOLICITÉE

€

LOGEMENT VIDE :

La garantie de paiement du loyer est sollicitée pendant 12 mois pour une période de 36 mois Oui Non

LOGEMENT MEUBLÉ :

La garantie de paiement du loyer est sollicitée pendant 4 mois pour une période de 12 mois Oui Non

ACCÈS

- LOGEMENT PRÉCÉDENT -

LOCATAIRE PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

AUTRE À PRÉCISER : _____

NATURE ET TYPE
DE LOGEMENT

- A :** Logement social
- B :** Résidence sociale
- C :** Logement secteur privé
- D :** Centre d'hébergement
- E :** Autre à préciser

Type (T1, T2, T3...): _____

STATUT

- A :** Locataire
- B :** Sous-locataire
- C :** Hébergé
- D :** Sans résidence stable

NATURE ET TYPE
DE LOGEMENT

- A :** Logement social
- B :** Résidence sociale
- C :** Logement secteur privé
- D :** Autre à préciser

Type (T1, T2, T3...): _____

MOTIF DU
RELOGEMENT

- A :** Trop petit
- B :** Trop grand
- C :** Loyer non adapté
- D :** Expulsion
- E :** Non décent, indigne
- F :** Congés pour vente

DATE D'ENTRÉE
DANS LES LIEUX

...../...../.....

DEMANDE
D'AL / APL

Déposée le :
...../...../.....

MONTANT
CAUTION

NOM OU RAISON
SOCIALE
DU BAILLEUR

NOM OU RAISON
SOCIALE
DU BAILLEUR

€

LOYER HORS
CHARGES
LOCATIVES

LOYER HORS
CHARGES
LOCATIVES

€

CHARGES
LOCATIVES

CHARGES
LOCATIVES

€

MONTANT
AL OU APL

MONTANT
AL OU APL

€

LOYER RÉSIDUEL=
LOYER + CHARGES
-AL

LOYER RÉSIDUEL=
LOYER + CHARGES
-AL

€

ACCÈS

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -

- Je soussigné(e), , atteste sur l'honneur :
- 1- L'exactitude des informations fournies.
 - 2- Autorise la transmission des éléments de mon dossier aux organismes sollicités, dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Date et signature du demandeur :

- EN CAS D'ACCORD, L'AIDE SERA VERSÉE SOUS FORME DE SUBVENTION ET DE PRÊT SOCIAL -

- 1- J'autorise le versement de l'aide éventuellement accordée à mon bailleur (caution, 1^{er} mois de loyer).
- 2- Je m'engage à rembourser le montant du prêt accordé par le Fonds de Solidarité Logement, soit par prélèvement direct sur les prestations familiales versées, soit par prélèvement automatique sur compte personnel (Banque) - **Joindre obligatoirement un RIB.**

Date et signature du demandeur :

ACCÈS

- JUSTIFICATIFS À FOURNIR -

- L'imprimé de demande complété dans toutes ses rubriques et comportant obligatoirement la signature du demandeur et la date de constitution du dossier.
- Copie de toute pièce justifiant de l'état civil des personnes présentes au foyer (copie du livret de famille, passeport, CNI, etc.)
- Justificatifs de ressources de toutes les personnes présentes au foyer du mois précédent la demande, en particulier des enfants majeurs vivant au foyer.
- Plan conventionnel de la commission de surendettement le cas échéant.
- Relevé d'identité bancaire.
- Photocopie du bail daté et signé par les parties.
- Photocopie de l'état des lieux signé par le locataire et le bailleur.
- Photocopie de l'attestation d'assurance habitation avec quittance ou échéancier.
- Facture de souscription au fournisseur d'énergie et/ou d'eau.
- Justificatif de non restitution de la caution de l'ancien logement (attestation sur l'honneur non recevable).

Bailleurs privés

- Relevé d'identité bancaire du bailleur
- Extrait de K-Bis de la SCI

Allocataire Caf

- Demande de versement direct de l'Allocation logement signée par le bailleur et le locataire, accompagnée du RIB du bailleur.

Pour l'instruction du dossier, des documents complémentaires pourront vous être demandés.

TRANSMETTRE LE DOSSIER COMPLET ET SIGNÉ

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

FSL

BP 48014 – CS 304496

13567 MARSEILLE CEDEX 02

ACCÈS

- PROTECTION DES DONNEES -

Le FSL- Accès au logement est un dispositif d'aide financière vous permettant d'obtenir un prêt sans intérêts et/ou une subvention, notamment par une garantie du paiement des loyers.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, en tant que responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) collecte vos données personnelles pour gérer votre dossier de demande d'aide financière pour l'accès à un logement.

Les données qui vous sont demandées concernent votre identification, les données liées à la composition de votre foyer, aux ressources de votre ménage, aux caractéristiques de vos logements et vos charges. Elles vont permettre au Service Fonds de Solidarité Logement de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'évaluer votre situation pour vous fournir une aide financière adaptée. Seuls les agents de ce service accèderont à ces données.

Elles seront conservées pendant 5 ans puis supprimées.

Conformément au RGPD et à la loi informatique et libertés de 1978, vous disposez de droits sur vos données personnelles : information, accès, rectification, et limitation. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter sa déléguée à la Protection des Données (DPO) en utilisant le formulaire en ligne, ou par courrier : A l'attention de la DPO Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon, 13007 Marseille.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL et la contacter directement :
<https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>